

LAC DES BOUILLOUSES

Site classé



Les lacs des Bouillouses

En plein cœur du site classé du Carlit, les lacs des Bouillouses vous invitent à de multiples randonnées : 60 km d'itinéraires balisés vous permettront de découvrir 27 étangs, une faune et une flore exceptionnelles.

Afin de préserver les richesses de ce patrimoine naturel, le Département met en place un plan de régulation de la circulation durant la saison estivale. L'accès au site classé du lac des Bouillouses se fait par navette au départ du Pla de Barres, en télésiège ou à pied.

Accueil


Vous trouverez au point info du barrage:

- des toilettes écologiques
- un point d'eau
- la mise à disposition gratuite de porte-bébés
- un espace boutique, tops, cartes....

Des aménagements

Aires de pique-nique : au Pla de Barrès, à la Borda, au Pla des Avellans et au barrage.

Feux autorisés uniquement dans les places aménagées et bétonnées à la Borda, au Pla des Avellans et sous le barrage.

 Il peut y avoir des restrictions en cas de risque d'incendie, renseignez-vous au point info.

Où dormir/se restaurer

Vous trouverez plusieurs types d'hébergement et de restauration sur le site :

- Refuge des Bouillouses ☎ 04 68 04 93 88
- Hôtel des Bones Hores ☎ 04 68 04 24 22
- Auberge du Carlit ☎ 04 68 04 22 23



Accès



POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023, LES NAVETTES CIRCULERONT :

- Les 10-11 et 24-25 juin 2023
- En service continu du 1 juillet au 3 septembre 2023
- Les 2-3, 9-10 et 16-17 septembre 2023

En dehors de ces périodes, l'accès est possible en véhicule personnel.

Horaires des navettes

Service régulier de 7h à 19h
Retours tardifs
de 19h à 20h30
Dernière descente
à 20h30

TARIFS :

ADULTE	6 €
ENFANT (5 à 12 ans)*	3 €
13/25 ans	4 €
FORFAIT FAMILLE	16 €
<i>(2 adultes + 2 enfants minimum entre 5 et 12 ans)</i>	
FORFAIT SAISON Adulte**	18 €
FORFAIT SAISON Enfant**	9 €
CIRCUIT DES AVELLANS	3 €
<i>(tous les arrêts jusqu'au Pla des Avelans)</i>	
FORFAIT SAISON CIRCUIT DES AVELLANS**	9 €

*Présentation obligatoire d'un justificatif
Gratuit pour les moins de 5 ans

**Nominatif avec photo

Pour la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers, l'accès des chiens dans les navettes est autorisé sous réserve qu'ils soient équipés d'une muselière pour la totalité du trajet. Le nombre d'animaux est limité à 4 au maximum par véhicule.

L'ACCÈS EN TÉLÉSIÈGE :

Du 1 juillet au 27 août 2023, le télésiège part de Font-Romeu, lieu-dit la Calme du Sud et vous achemine à proximité de l'étang de Pradelles. Puis en 35 min. de marche vous rejoignez le barrage des Bouillouses.

En cas d'intempéries, les horaires de fermeture des télésièges peuvent être modifiés. ☎ 04 68 30 68 30

L'ACCÈS À PIED JUSQU'AU BARRAGE :

- Depuis Font-Romeu - Télésiège La Calme Nord : 30 min
- Depuis la vallée d'Angoustrine, chapelle St Martin : 2h35
- Depuis le Pla de Barrès : 4h
- Depuis la station de Formiguères : 5h30
- Depuis le lac du Passet à Porté-Puymorens : 6h55
- Depuis le col del Pam : 1h50



Des animations pour tous

■ Découverte du milieu naturel et de l'histoire du site avec un accompagnateur en montagne.

tous les mardis et jeudis du 13 juillet au 22 août.

En demi-journée.

RDV 8h30 billetterie Barres et
13h30 au point info du barrage.

■ Un jeu d'orientation permanent

permettra aux enfants de partir à la découverte du site de manière ludique.

Topo gratuit disponible au point info.



**Toutes les animations
sont GRATUITES*
et soumises à réservation****

** Excepté pour le jeu d'orientation permanent



Des itinéraires balisés

■ Boucle des étangs du Carlit

(Variante 12 lacs : 3h30)

(Variante 9 lacs : 2h20)

■ Boucle de la Pradella (1h15)

■ Les étangs des Esquits (1h55)

■ Boucle du lac d'Aude (3h35)

■ Boucle de La Borde (2h15)

**Topo gratuit disponible
au point info.**

Plus d'informations sur
leDépartement66.fr



Règlement du site

Si vous aimez ce site,
aidez nous à le protéger !



Stationnement interdit

sur les espaces naturels et les abords de la RD60.

Feu strictement interdit en dehors des places à feu aménagées.

Plus de restrictions selon le risque
incendie, renseignez-vous au point info.



Ne cueillez pas de fleurs,

aidez-nous à protéger la flore.

Animaux :

ne les approchez pas
et ne vous laissez pas approcher.



Caravanning interdit en site classé

Camping interdit, bivouac autorisé
(du coucher au lever du soleil).



Ramenez vos ordures, ne les laissez
pas envahir la nature.

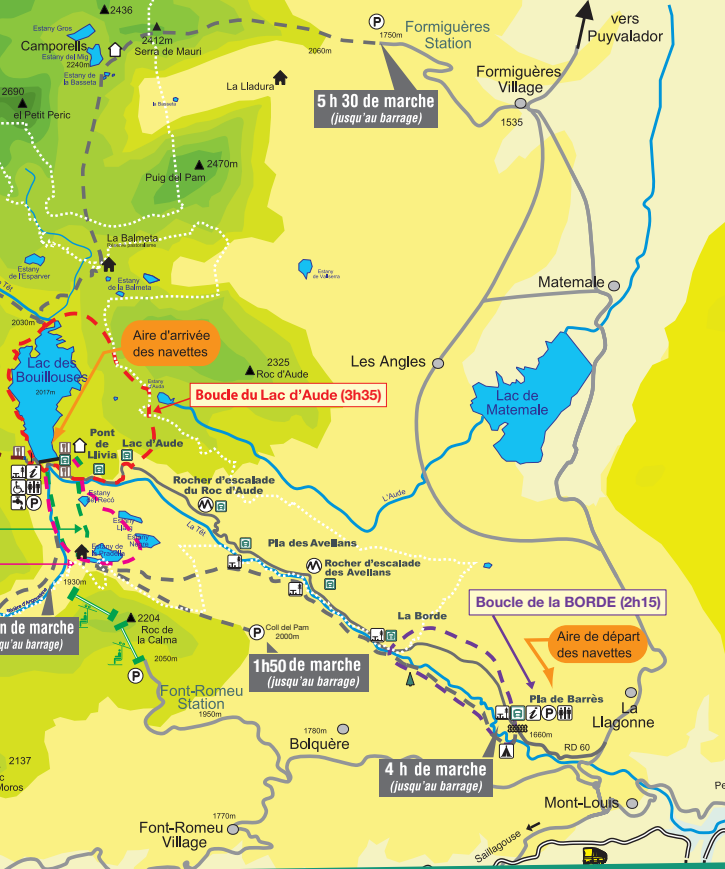
Ne laissez pas divaguer vos chiens,
respectez la tranquillité des troupeaux.


























⚠ Camping-cars :

La pratique du camping-carisme est
interdite en site classé.

Par arrêté municipal, le stationnement
sur les parkings du barrage est interdit
de 21h à 7h du 1^{er} juin au 30 septembre.
Des lieux d'accueil sont disponibles à
proximité du site.



Légende

	Restauration		Eau potable
	Arrêt navettes		Site d'escalade
	Point Info		Sentier
	Toilettes		Route
	Parking		Limites du site classé
	Refuge non gardé		plus de 2600 m
	Refuge gardé		de 2400 à 2600 m
	Camping		de 2200 à 2400 m
	Aire de pique-nique		de 2000 à 2200 m
	Télesiège		de 1800 à 2000 m
			de 1600 à 1800 m
			de 1400 à 1600 m
			moins de 1400 m



Informations & Réservations



Renseignements, réservations
au point info du site.

**Ouvert tous les jours
du 6 mai au 17 octobre 2023**



04 68 04 24 61